

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 septembre 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire.

Les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (R-R), Gilbert Massé, Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la conseillère en gestion de personnel, M^{me} Odile Lajeunesse et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-09-1135: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Désignation d'un représentant au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.
 - 7.2 Déléguée et substitut au Conseil général de la FCSQ.
 - 7.3 Motion de félicitations pour Mme Marie-Hélène Brousseau.
 - 7.4 Demandes de révision d'une décision :
 - 7.4.1 Dossier # 2012-55.
 - 7.4.2 Dossier # 2012-56.
 - 7.5 Politique nationale sur l'éducation publique.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 8.1 Plan d'effectifs de l'adaptation scolaire.
 - 8.2 Plan d'effectifs des services de garde.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Clientèle à la rentrée.
 - 9.2 Suivi à l'organisation scolaire.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 10.1 Régime d'emprunt à long terme.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 11.1 Modification au calendrier scolaire 2012-2013 du CFP de Mont-Laurier.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 12.3.1 Compte rendu du comité EHDAA du 16 mai 2012.
 - 12.3.2 Compte rendu du comité consultatif du transport du 19 juin 2012.
 - 12.3.3 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 29 août 2012.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2012

4.1 CC-2012-09-1136: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2012

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal du 28 juin 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.2 Demande de mise à disposition d'un terrain pour un projet sportif

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'un projet technique est en élaboration.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 7.3 est traité immédiatement.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.3 CC-2012-09-1137 : MOTION DE FÉLICITATIONS POUR MADAME MARIE-HÉLÈNE BROUSSEAU

Description de la situation : Dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec(OIIAQ) un prix d'excellence est remis à un membre de l'Ordre qui contribue à l'avancement de la profession. Ce prix, nommé « Charlotte – Tassé » est décerné à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires.

ATTENDU QUE la direction et le personnel enseignants du secteur santé du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, avec fierté et conviction, ont soumis la candidature de leur collègue, amie et complice : M^{me} Marie-Hélène Brousseau pour ce prix;

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Hélène est enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier. D'abord infirmière auxiliaire depuis 1995, elle est bachelière en éducation et poursuit actuellement un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire. Elle supervise des stages dans le cadre du baccalauréat en enseignement professionnel à l'Université de Sherbrooke et est également formatrice en enseignement stratégique.

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Hélène Brousseau est récipiendaire du prix du Conseil interprofessionnel du Québec;

ATTENDU QUE M^{me} Brousseau s'est notamment démarquée par ses activités dans le domaine de l'enseignement. De plus, M^{me} Brousseau a rédigé un manuel d'apprentissage sur le système nerveux visant à vulgariser ces notions complexes en vue de les rendre accessibles à tous. Son livre, publié au Québec par les éditions Guérin, sera également publié sous peu en France.

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Hélène Brousseau a à cœur la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires et se bat sans relâche pour que leurs compétences soient reconnues.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de M^{me} Marie-Hélène Brousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 8.1 et 8.2 sont traités immédiatement.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 CC-2012-09-1138 : PLAN D'EFFECTIFS DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 54 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont faits entre le 23 et le 31 août 2012, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2013.

VU la clause 7-3.28 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2012–2013.

Le plan d'effectifs est déposé aux archives officielles sous la cote DO-CC-2012-543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2012-09-1139 : PLAN D'EFFECTIFS DU SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur des services de garde, comportant 10 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 30 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 17 et le 21 août 2012, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2013.

VU la clause 7-3.37 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel régulier dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2012–2013.

Le plan d'effectifs est déposé aux archives officielles sous la cote DO-CC-2012-573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) (Suite)

7.1 CC-2012-09-1140 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : Le Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (CLD) a modifié ses règlements généraux afin de dédier un collège électoral à la Commission scolaire Pierre-Neveu. Les représentants des collèges électoraux forment le conseil

d'administration du CLD. La Commission scolaire doit désigner un représentant de son collège électoral.

Les mandats des représentants des collèges électoraux sont de deux ans.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU le plan stratégique de la Commission scolaire et l'importance mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation en milieu défavorisé;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de participer activement au développement économique de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE NOMMER M. Normand Bélanger à titre de représentant du collège électoral de la Commission scolaire Pierre-Neveu au Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté d'Antoine- Labelle (CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2012-09-1141 : DÉLÉGUÉE ET SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter au Conseil général de la FCSQ. Le conseil est composé de la présidence et de la vice-présidence élues par l'assemblée générale, ainsi que du président ou de la présidente de chacune des commissions scolaires membres ou de la représentante ou du représentant qu'elle désigne. Parmi les pouvoirs réservés au conseil, il y a celui d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et de mettre en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée au Conseil général de la FCSQ;

ATTENDU QUE le Conseil général exécute les décisions de l'assemblée générale et met en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE NOMMER, pour l'année 2012-2013, M^{me} Martine Loignon, présidente et membre d'office, pour siéger au Conseil général de la FCSQ.

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-09-1142 : HUIS CLOS

Le commissaire Robin Plouffe propose un huis clos. Il est 19h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2012-09-1143 : FIN DU HUIS CLOS

La commissaire Guylaine Chayer propose la fin du huis clos à 19h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

7.4.1 CC-2012-09-1144 : DOSSIER # 2012-55

ATTENDU les données présentées sur l'organisation scolaire;

ATTENDU les arguments présentés par le parent;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du 29 août 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ACCEPTER la demande de révision d'une décision du dossier # 2012-55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.2 CC-2012-09-1145 : DOSSIER # 2012-56

ATTENDU QUE les critères d'admission du programme charpenterie-menuiserie sont équitables;

ATTENDU le processus de sélection et des résultats aux tests;

ATTENDU le formulaire de consentement signé par l'élève;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du 29 août 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

DE REFUSER la demande de révision d'une décision du dossier # 2012-56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2012-09-1146 : POLITIQUE NATIONALE SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE

ATTENDU les travaux réalisés dans le cadre du Sommet sur l'éducation publique au Québec qui s'est tenu les 31 mai et 1^{er} juin 2012 et la déclaration en faveur de l'éducation publique qui en découle;

ATTENDU la tournée réalisée par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire Pierre-Neveu de témoigner de son engagement face au système public d'éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu s'engage à :

- promouvoir l'éducation publique comme priorité sociale;
- exiger le financement adéquat du système public d'éducation;
- défendre la gouvernance démocratique de l'éducation publique;
- soutenir le développement de l'offre de service en formation professionnelle pour mieux répondre aux besoins des milieux et des groupes spécifiques d'élèves;
- encourager la diversification de l'offre de services éducatifs afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaire;
- poursuivre les actions quant à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des modes d'organisation;
- multiplier les efforts de rapprochement avec les partenaires.

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu appuie la Fédération des commissions scolaires du Québec dans sa demande au gouvernement du Québec d'entreprendre des travaux en vue de l'élaboration d'une politique nationale sur l'éducation publique.

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu appuie la *Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec* initiée par la Fédération des commissions scolaires du Québec et invite la population en général à signer cette déclaration.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la première ou au premier ministre du Québec, à la ministre ou au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la députée ou au député provincial(e), à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CLIENTÈLE À LA RENTRÉE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, transmet les prévisions scolaires 2012-2013.

9.2 SUIVI À L'ORGANISATION SCOLAIRE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, dépose l'organisation scolaire et informe les membres des modifications.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 CC-2012-09-1147 : RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus **4 842 000 \$**;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 9 août 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 4 842 000 \$, soit institué (le « *Régime d'emprunts* »);
2. **QUE** les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « **Obligations** ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. **QUE**, dans le cas où les emprunts sont effectués **par l'émission d'Obligations**, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
 - c) de retenir pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. **QUE**, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **par l'émission d'Obligations**, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) un circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;

- f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;

- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par *la Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;

- x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;
8. **QUE** dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées **auprès de Financement-Québec**, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec et dont le texte sera en substance conforme au modèle de convention de prêt annexé au présent procès-verbal de cette assemblée;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le directeur général, la directrice générale adjointe, la présidente ou la directrice des ressources financières

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1 CC-2012-09-1148 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Une modification du calendrier scolaire du CFP de Mont-Laurier doit être apportée en raison du scrutin des élections provinciales du 4 septembre 2012. Le Centre de formation professionnelle doit suspendre ses cours lors de cette journée.

VU l'article 306 de la *Loi électorale* stipule que "*Le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection. Tout établissement d'enseignement doit, le jour du scrutin, donner congé aux élèves et aux étudiants qui sont électeurs*";

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier avait une journée de planification prévue au calendrier scolaire le 5 octobre 2012 et que cette journée sera déplacée le 4 septembre 2012;

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

VU l'article 6-9.01 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

DE RESCINDER la résolution CC-2012-06-1116.

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 21 août 2012.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Compte rendu du comité EHDAA du 16 mai 2012

Dépôt du compte rendu.

12.3.2 Compte rendu du comité consultatif du transport du 19 juin 2012

Dépôt du compte rendu.

12.3.3 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 29 août 2012

Dépôt du compte rendu.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Aucun rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1 Lettre du MELS concernant une allocation versée dans le cadre du programme La culture du sport à l'école secondaire publique.
- 15.2 Lettre du MELS concernant une demande de dérogation de la grille-matière de la 3^e année du secondaire afin de réaliser un projet pédagogique particulier.
- 15.3 Lettre du MELS concernant la première année de reddition de comptes de notre convention de partenariat 2010-2015.
- 15.4 Lettre de la direction générale du financement et de l'équipement autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à instituer un régime d'emprunt à long terme.
- 15.5 Extrait de résolution de la C.S. des Sommets dénonçant les coupures budgétaires.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 août 2012.
- 16.2 Politique relative à la santé et la sécurité au travail.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, demande aux commissaires de procéder à la mise à jour de leur déclaration d'intérêt.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

18. CC-2012-09-1149 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 20h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 octobre 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Nathalie Dallaire, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Jacqueline Faucher et Maryse Thauvette sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-10-1150: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 7.2 Portrait des statistiques ministérielles.
8. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 8.1 Nomination au poste de conseiller ou conseillère en gestion.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Location d'un bâtiment pour dispenser le DEP Charpenterie-menuiserie.

10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Rapport annuel du Protecteur de l'élève 2011-2012.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2012

4.1 CC-2012-10-1151: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2012

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 4 septembre 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 SUIVI

6.2 Demande de mise à disposition d'un terrain pour un projet sportif

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres des travaux d'aménagement qui seront effectués sans frais.

9.2 Clientèle à la rentrée

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la clientèle actuelle est inférieure aux prévisions transmises.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-10-1152 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 19 au 23 novembre 2012.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 19 au 23 novembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2012-10-1153 : PORTRAIT DES STATISTIQUES MINISTÉRIELLES

Description de la situation : Le portrait des statistiques du MELS sur la diplomation de l'année 2011 ainsi que d'autres statistiques ministérielles ne sont pas encore disponibles, malgré le fait qu'elles aient été compilées depuis novembre dernier. Certaines de ces statistiques sont utilisées comme indicateurs dans notre convention de partenariat et dans nos conventions de gestion.

ATTENDU le retard du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans la transmission des données sur la diplomation des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu et de diverses statistiques ministérielles;

ATTENDU QUE des données sur la diplomation et diverses statistiques ministérielles sont utilisées comme indicateurs dans nos conventions de partenariat et dans nos conventions de gestion;

ATTENDU l'importance d'utiliser les données les plus récentes pour actualiser nos conventions;

ATTENDU notre obligation de rendre des comptes de notre convention de partenariat et de produire un rapport annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de rendre disponible le portrait des statistiques ministérielles et de transmettre des mises à jour régulièrement.

QUE copie de la présente résolution soit transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au député provincial, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2012-10-1154 : NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN GESTION

Description de la situation : Un poste de conseiller ou conseillère en gestion a été ouvert, concours C-01-12-13. Le plan d'effectifs prévoyait que ce poste serait à 50 %. Cependant, comme l'entrée en fonction sera en vigueur à compter du 22 octobre 2012 et vu les besoins importants, il est proposé que ce poste soit à 100 % jusqu'au 30 juin 2013.

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller ou conseillère en gestion, concours C-01-12-13;

ATTENDU les besoins importants dans le service;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

QUE le Conseil des commissaires nomme M^{me} Marie-Josée Léonard au poste de conseillère en gestion à temps plein jusqu'au 30 juin 2013. La date d'entrée en fonction sera le 29 octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2012-10-1155 : LOCATION D'UN BÂTIMENT POUR DISPENSER LE DEP CHARPENTERIE-MENUISERIE

Description de la situation : Le MELS a autorisé en juillet dernier, après une attente de plus de dix-huit mois, le CFP Mont-Laurier à dispenser trois cohortes en Charpenterie-menuiserie et ce, pour les trois prochaines années scolaires. De plus, le nombre d'élèves en mécanique a augmenté de 50% depuis 2008 et le nombre d'élèves en abattage et façonnage a triplé depuis cette même année. Le CFP manque donc d'espaces pour dispenser ces formations.

ATTENDU QUE la première cohorte du DEP Charpenterie-menuiserie a débuté le 5 septembre dernier;

ATTENDU QUE la partie pratique de la formation nécessite des espaces d'atelier;

ATTENDU la grande popularité de ce programme et le nombre important d'élèves inscrits;

ATTENDU QUE le CFP Mont-Laurier a besoin également d'espaces supplémentaires pour ses formations en machinerie lourde (voirie forestière, abattage et façonnage, mécanique d'engins de chantier);

ATTENDU QUE le CFP Mont-Laurier procède actuellement à des démarches en vue d'obtenir un ASP en Mécanique de moteurs diesel et de contrôles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'AUTORISER la Commission scolaire Pierre-Neveu à faire la location du bâtiment du Centre du camion, situé au 3763, chemin de la Lièvre Nord à Mont-Laurier (option 1), sans option d'achat.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire Pierre-Neveu, M. Normand Bélanger, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 18 septembre 2012.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Comité des ressources humaines

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume les deux rencontres de ce comité.

Les comptes rendus seront déposés lors de la prochaine séance.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume le dossier du programme de la protection de la faune.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Rapport annuel de la personne désignée pour l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires, M^e André Chagnon.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2012.

14.2 Les commissaires prennent connaissance du rapport annuel du Protecteur de l'élève.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) demande le nombre de congés de maternité à la Commission scolaire.

La commissaire-parent Karine Chalifoux demande le nombre d'élèves scolarisés à domicile.

Un suivi sera effectué par la direction générale lors du prochain Conseil.

16. CC-2012-10-1156 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 21h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 novembre 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Louise Bellefeuille, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Chantal Coutu sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

La commissaire-parent, M^{me} Karine Chalifoux, a été assermentée par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Chalifoux représente l'ordre d'enseignement secondaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-11-1157: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Vente d'un terrain : Matricule 3 313 293 (en partie).
 - 7.2 Politique de gestion des gestionnaires.
 - 7.3 Formation continue en formation professionnelle.
 - 7.4 Motion de remerciements : Madame Nathalie Dallaire.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :

- 8.1 Nomination de deux représentants d'organismes et d'entreprises pour le conseil d'établissement du CFP de Mont-Laurier.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2011-2012.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Compte rendu des ressources humaines du 25 septembre 2012.
 - 10.3.2 Compte rendu des ressources humaines du 27 septembre 2012.
 - 10.3.3 Compte rendu du comité consultatif du transport du 11 octobre 2012.
 - 10.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 30 octobre 2012.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires :
 - 12.1 Rencontre des commissaires de la Rouge avec la mairesse de Rivière-Rouge, M^{me} Déborah Bélanger.
 - 12.2 Location du bâtiment au CFP de Mont-Laurier.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Calendrier scolaire 2013-2014.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2012

4.1 CC-2012-11-1158: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2012

Le commissaire Claude Bartolini propose que le procès-verbal du 2 octobre 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 SUIVI

7.2 Portrait des statistiques ministérielles

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le député provincial a déposé la résolution de la Commission scolaire au cabinet de la ministre.

8.1 Nomination au poste de conseillère en gestion

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que M^{me} Marie-Josée Léonard est entrée en fonction le 29 octobre dernier.

15. Questions et commentaires des commissaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il y a douze femmes qui sont en congé de maternité à la Commission scolaire.

M. Normand Bélanger indique qu'il y a neuf enfants scolarisés à domicile sur le territoire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 9.1 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2012-11-1159 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2011-2012

Description de la situation : Le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande au directeur général de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2011-2012 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-11-1160 : VENTE D'UN TERRAIN : MATRICULE 3 313 293 (EN PARTIE)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de rénovation du chalet des patineurs, la municipalité de Lac-des-Écorces désire obtenir un terrain appartenant à la Commission scolaire. Cette vente viendrait régulariser la problématique qu'une partie de la patinoire et du chalet existant empiète sur notre terrain. L'espace demandé est situé à l'arrière de l'École de Saint-François et il a une superficie d'environ 700 mètres carrés (partie de lot).

ATTENDU QUE l'article 272 de la *Loi de l'instruction publique (L.I.P.)* permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant aux règlements du gouvernement;

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (L.R.Q., C.1-13.3, A.452) Section 11, art. 4, permet d'aliéner un immeuble d'une Commission scolaire d'une valeur inférieure à 100 000\$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est propriétaire du terrain mentionné ci-haut;

ATTENDU la demande de cession de terrain formulée par la municipalité de Lac-des-Écorces.

ATTENDU QUE ce terrain est déjà utilisé, en partie, par la patinoire et le chalet des patineurs appartenant à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE VENDRE une partie du terrain portant le matricule 3 313 293 pour la somme nominale de 1,00\$ à la municipalité de Lac-des-Écorces;

QU'une clause soit insérée au contrat à l'effet que l'immeuble ne soit utilisé que pour des fins municipales et publiques à but non lucratif et que la Commission scolaire pourra exiger la rétrocession du terrain gratuitement advenant le non-respect de cette clause.

QUE tous les coûts juridiques soient à la charge de la municipalité;

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2012-11-1161 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES

Description de la situation : Des modifications ont été apportées dans le chapitre des bénéficiaires de l'emploi afin de baliser certains congés.

VU les articles 275 à 277 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* relatifs à la politique de gestion ;

VU la consultation de l'Association des cadres scolaires (ACSQ) et de l'Association des directions d'école (ADEL), section Pierre-Neveu;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER la *Politique de gestion des gestionnaires DG-2012-04*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2012-11-1162 : FORMATION CONTINUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTENDU QUE les attestations d'études professionnelles (AEP) sont un outil indispensable de réalisation de l'adéquation formation-emploi et qu'elles occupent une part importante de la formation continue dans les commissions scolaires;

ATTENDU QUE les Services aux entreprises (SAE) des commissions scolaires ont développé une expertise afin de répondre aux besoins de formation du marché du travail et qu'ils sont devenus par conséquent des organismes incontournables de veille du marché du travail;

ATTENDU QUE l'enveloppe dévolue à la formation continue dans les commissions scolaires représente environ 20% du total de l'enveloppe octroyée à l'enseignement collégial;

ATTENDU la lourdeur administrative pour développer et mettre en œuvre une AEP (35 AEP entre 2002 et 2012);

ATTENDU QUE plusieurs AEC semblent être des doublons des diplômes de l'ordre secondaire, ce qui représente un gaspillage de fonds publics;

ATTENDU QUE la totalité de l'enveloppe de la formation continue des commissions scolaires transige par les tables interordres contrairement aux autres ordres d'enseignement qui gèrent de façon autonome la presque totalité de leurs enveloppes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport applique un traitement équitable pour les deux ordres d'enseignement (formation professionnelle et formation collégiale) en matière de développement et de mise en œuvre de la formation continue en formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2012-11-1163: MOTION DE REMERCIEMENTS: MADAME NATHALIE DALLAIRE

Description de la situation : Madame Nathalie Dallaire a été membre du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu pendant deux ans à titre de commissaire parent. Les membres du Conseil des commissaires tiennent à la remercier pour son excellent travail.

ATTENDU QUE Madame Nathalie Dallaire a siégé au Conseil des commissaires pendant deux ans;

ATTENDU le leadership que Madame Nathalie Dallaire a assumé dans la promotion de l'éducation ainsi que dans la représentation et la défense des intérêts des parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER une motion de remerciements à l'endroit de Madame Nathalie Dallaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1 CC-2012-11-1164 : NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES ET D'ENTREPRISES DE LA RÉGION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'établissement de la formation professionnelle.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de la formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

DE NOMMER M. Daniel Doucet de Remorquage Doucet pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

DE NOMMER M. Yves Paquette de MC Forêt inc. pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 16 octobre 2012.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité des ressources humaines du 25 septembre 2012

Le compte rendu est déposé. L'annexe manquante sera transmise ultérieurement.

10.3.2 Compte rendu du comité des ressources humaines du 27 septembre 2012

Dépôt du compte rendu.

10.3.3 Compte rendu du comité consultatif du transport du 11 octobre 2012

La commissaire Lysette Gagnon résume la rencontre et dépôt du compte rendu.

10.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 30 octobre 2012

Dépôt du compte rendu.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

À la demande du commissaire Claude Bartolini, la direction générale vérifiera si les exercices d'incendie ont été réalisés dans nos écoles.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

12.1 Rencontre des commissaires de la Rouge avec la mairesse, M^{me} Déborah Bélanger

Les commissaires de la Rouge résument une rencontre politique sur divers dossiers.

12.2 Location du bâtiment au CFP de Mont-Laurier

Le commissaire Claude Bartolini présente différentes hypothèses.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume l'état du dossier.

13. CORRESPONDANCE

- 13.1 Lettre de la MRC des Laurentides concernant la non-représentativité de notre région au conseil des ministres.
- 13.2 Extrait de résolution de la C.S. des Portages-de-l'Outaouais concernant le financement des établissements privés.
- 13.3 Extrait de résolution de la C.S. des Portages-de-l'Outaouais concernant la dénonciation de contraintes relatives aux cessions de terrains pour de nouvelles écoles.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2012.

14.2 Calendrier scolaire 2013-2014.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question.

16. CC-2012-11-1165 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 21h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 décembre 2012, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini et Pierre Charbonneau sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h02.

La commissaire-parent, M^{me} Chantal Coutu, a été assermentée par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Coutu représente l'ordre d'enseignement primaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2012-12-1166: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Désignation d'une personne pour prêter assistance aux parents en cas de violence ou d'intimidation.
 - 7.2 Demande de révision d'une décision : Dossier # 2012-30.
 - 7.3 Semaine des enseignantes et enseignants.
 - 7.4 La taxe scolaire et la péréquation.

- 7.5 Comité de travail sur la fermeture des écoles.
- 8. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 8.1 Rapport annuel 2011-2012.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année 2013-2014.
- 10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 20 novembre 2012.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
- 11. Période de questions du public (10 minutes).
- 12. Autres affaires.
- 13. Correspondance.
- 14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014.
 - 14.3 Liste des écoles et des centres 2013-2014.
 - 14.4 Actes d'établissement 2013-2014.
 - 14.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2013-2014.
 - 14.6 Calendrier scolaire 2013-2014.
- 15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2012

4.1 CC-2012-12-1167: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2012

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose que le procès-verbal du 6 novembre 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SUIVI

4.2 Suivi : 7.2 Portrait des statistiques ministérielles

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les statistiques ministérielles ne sont pas encore disponibles.

7.3 Formation continue en formation professionnelle

Le directeur général, M. Normand Bélanger, indique qu'il y a eu un ajout dans le budget pour certains programmes.

9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2011-2012

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a procédé à des corrections mineures suite aux recommandations du vérificateur.

10.5 Rapport du directeur général

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les exercices d'incendie ont été effectués dans l'ensemble des écoles et centres de la Commission scolaire.

12.2 Location du bâtiment au CFP de Mont-Laurier

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une demande a été acheminée au comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Laurier afin que le bâtiment puisse être utilisé à des fins d'éducation.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2012-12-1168 : DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR PRÊTER ASSISTANCE AUX PARENTS EN CAS DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Description de la situation : Dans le cadre des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, suite à l'adoption du *Projet de loi 56 (Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école)*, l'article 96,12 prévoit que la direction d'école qui est saisie d'une plainte doit informer les parents de leur droit de demander l'assistance de la personne que la Commission scolaire doit désigner spécialement à cette fin.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE DÉSIGNER M. Claude Boudrias pour prêter assistance aux parents dans le cadre de l'article 96,12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

DE DÉSIGNER M. Normand Bélanger à titre de substitut pour prêter assistance aux parents dans le cadre de l'article 96,12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2012-12-1169 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION : DOSSIER # 2012-30

ATTENDU le rapport du responsable du transport, de la lettre du transporteur et des vérifications effectuées auprès de l'entrepreneur en déneigement et de la municipalité;

ATTENDU QUE l'endroit où habitera la famille est situé sur un chemin de colonisation;

ATTENDU QUE le chemin pour se rendre à la résidence ne convient pas à la circulation d'un autobus scolaire et qu'il n'est pas sécuritaire (conditions du chemin, absence de virée possible sur une longue distance, faible signal du cellulaire, entretien, etc.);

ATTENDU QUE le transporteur est en désaccord à l'effet de circuler sur ce chemin et l'article 6.1 de la politique de transport de la Commission scolaire permettant à un transporteur de ne pas circuler sur les chemins publics dangereux pour la sécurité des élèves et qui peuvent endommager les véhicules;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du 20 novembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE REFUSER la demande de révision de décision et d'offrir une allocation aux parents pour le transport de leur enfant à partir de leur domicile jusqu'au parcours de l'autobus scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2012-12-1170 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 3 au 9 février 2013. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine des enseignantes et des enseignants se déroule cette année du 3 au 9 février 2013;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2012-12-1171: LA TAXE SCOLAIRE ET LA PÉRÉQUATION

Description de la situation : Le Budget du Québec 2013-2014 déposé par le ministre des Finances, M. Nicolas Marceau, le 20 novembre à l'Assemblée nationale, annonce l'intention du gouvernement d'appliquer des compressions à même la péréquation. Ces coupures dans la péréquation engendreront une augmentation importante des comptes de taxes scolaires.

ATTENDU QUE le gouvernement annonce son intention d'appliquer des compressions à même la péréquation et affirme que les élus scolaires auront le choix de faire des ajustements, soit en augmentant les revenus (compte de taxe scolaire) ou en diminuant les dépenses, mais sans couper dans les services aux élèves;

ATTENDU les dispositions de la *Loi 43 (Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale)*;

ATTENDU l'estimation d'une baisse de la péréquation de 2,2 M \$ en 2013-14, de 3,2 M \$ en 2014-2015 et de 4,3 M \$ en 2015-2016;

ATTENDU l'obligation de ne couper que dans les frais administratifs;

ATTENDU QUE les frais administratifs s'élèvent à 3,3 M \$ à la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN);

ATTENDU les compressions de plus de 1,6 M \$ à la Commission scolaire Pierre-Neveu depuis 2 ans;

ATTENDU QUE depuis deux ans, la CSPN a dû faire preuve de beaucoup d'imagination et de volonté pour réduire au minimum l'impact des compressions sur les services aux élèves et qu'elle n'a eu d'autres options que de déclarer un déficit;

ATTENDU QUE les propriétaires de la CSPN auront à assumer une augmentation pouvant varier de 34% et 95% du compte de taxe scolaire;

ATTENDU l'indice de milieu socio-économique (ISME) de la CSPN et de la pauvreté qui sévit sur notre territoire et ce, particulièrement depuis la crise forestière,

ATTENDU l'importance de maintenir une équité dans les services sur l'ensemble du territoire québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

DE DÉNONCER la situation.

D'ÉTABLIR un système équitable de taxation et de péréquation.

DE TRANSMETTRE cette résolution à la Première ministre, au ministre des Finances, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à notre député provincial, à la FCSQ et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2012-12-1172: COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA FERMETURE DES ÉCOLES

Description de la situation : La *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école* prévoit dans sa démarche la formation d'un comité de travail ayant pour mandat d'évaluer la situation. Le comité rend compte de son travail au Conseil des commissaires.

ATTENDU le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école*;

ATTENDU QUE le Budget du Québec 2013-2014 déposé par le ministre des Finances, Nicolas Marceau, le 20 novembre à l'Assemblée nationale, impose des compressions de 200 M\$ aux commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE FORMER un comité de travail dans le cadre de la démarche prévue à la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école*;

DE NOMMER les commissaires suivants sur ce comité : Maryse Thauvette, Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier, Lysette Gagnon, Alain Desjardins (R-R) et Gilbert Massé. La présidente, M^{me} Martine Loignon, siège d'office au sein des comités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Le rapport annuel 2011-2012 est déposé.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2012-12-1173 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE 2013-2014

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2013-2014, soit du 4 au 15 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités et dépose une lettre de la FCSQ concernant certaines questions d'ordre juridique en lien avec l'annonce des élections scolaires en 2014.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 20 novembre 2012.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 20 novembre 2012

Le compte rendu est déposé.

10.3.2 Compte rendu du comité consultatif EHDAA

Une rencontre s'est tenue dernièrement. Le compte rendu sera déposé lors de la prochaine rencontre.

Le commissaire Guy Quevillon quitte la séance. Il est 21h05.

10.4 Rapport des commissaires-parents

Le comité de parents n'a pas tenu de rencontre ce mois-ci.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

- 13.1 Lettre du ministère des Affaires municipales concernant un emprunt pour le terrain synthétique.
- 13.2 Lettre du MELS concernant le régime d'emprunt du 25 octobre 2012 et les modalités et conditions auprès de Financement-Québec.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2012.
- 14.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014.
- 14.3 Liste des écoles et des centres 2013-2014.
- 14.4 Actes d'établissement 2013-2014.
- 14.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2013-2014.
- 14.6 Calendrier scolaire 2013-2014.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question.

16. CC-2012-12-1174 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 21h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 février 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Pierre Charbonneau et Stéphane Gauthier sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h12.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-02-1175: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2012:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Désignation d'un représentant au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.
 - 7.2 Délégués et substituts à l'assemblée générale de la FCSQ.
 - 7.3 Responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC).
8. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 8.1 Nomination au poste de conseillère en gestion.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Convention collective du personnel enseignant : prolongation des dispositions locales.
 - 9.2 Convention collective du personnel de soutien : prolongation des dispositions locales.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Modification au calendrier scolaire 2013-2014 des secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
 - 10.2 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2013-2014.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 11.1 Services éducatifs dispensés par le CFPML durant l'année scolaire 2013-2014.
 - 11.2 Calendrier scolaire 2013-2014 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
12. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014.
 - 12.2 Liste des écoles et des centres 2013-2014.
 - 12.3 Actes d'établissements 2013-2014.
13. Information :
 - 13.1 Rapport de la présidente.
 - 13.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 13.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 13.3.1 Compte rendu du comité AMT du 11 décembre 2012.
 - 13.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 13.5 Rapport du directeur général.
14. Période de questions du public (10 minutes).
15. Autres affaires.
16. Correspondance.
17. Dépôt de documents :
 - 17.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 17.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
18. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2012

4.1 CC-2013-02-1176: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2012

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 4 décembre 2012 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 SUIVI

4.2 Suivi : 12.2 Location du bâtiment au CFP de Mont-Laurier

Le directeur général, M. Normand Bélanger, nous informe que le comité d'urbanisme de la Ville de Mont-Laurier accepte que la formation envisagée dans ce projet puisse être dispensée dans ce bâtiment. M. Bélanger nous informe également que l'architecte a terminé un rapport préliminaire sur le bâtiment.

7.4 La taxe scolaire et la péréquation

La présidente, M^{me} Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger, résument la rencontre avec la ministre du MELS, M^{me} Marie Malavoy.

7.5 Comité de travail sur la fermeture des écoles

Une rencontre de travail du comité se tiendra le 19 février prochain après la rencontre du Comité exécutif.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2013-02-1177 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

Description de la situation : Depuis quelques années, Transport adapté de la région de Mont-Laurier gérait le transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Afin de refléter davantage sa mission et ses mandats, l'organisme porte maintenant le nom de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL). Dans sa réorganisation, TACAL a modifié la composition de son conseil d'administration pour qu'il soit représentatif du milieu et de ses acteurs. TACAL demande à la CSPN de nommer un représentant pour le siège qui lui est réservé.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a participé activement à l'implantation du transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'importance de travailler en complémentarité avec les organismes de transport du territoire;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire Pierre-Neveu de participer au développement économique et social de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE NOMMER M. Claude Boudrias à titre de représentant de la Commission scolaire Pierre-Neveu au conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Claude Boudrias déposera les procès-verbaux de l'organisme au Conseil des commissaires.

7.2 CC-2013-02-1178 : DÉLÉGUÉES ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

DE NOMMER les commissaires Jacqueline Faucher et Lysette Gagnon ainsi que la présidente, M^{me} Martine Loignon, nommée d'office, à titre de déléguées pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ.

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini substitut à M^{me} Martine Loignon.

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini substitut à M^{mes} Jacqueline Faucher et Lysette Gagnon.

D'INSCRIRE les délégués au congrès de la FCSQ 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2013-02-1179: RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC)

Description de la situation : Le 7 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (2012, chapitre 25). Dans cette loi, il est prévu la désignation obligatoire d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) pour l'ensemble des organisations publiques. La Commission doit désigner une personne en autorité pour agir à titre de RORC au sein de son organisation. Cette personne ne doit pas occuper la fonction de secrétaire de comité de sélection, ni celui d'acheteur, car le RORC aura notamment la responsabilité de veiller à la conformité des activités contractuelles (LCOP) et de procurer aux dirigeants de son organisme l'assurance du respect du cadre normatif des contrats publics.

VU la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et l'obligation de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE NOMMER M. Hugo Charbonneau, directeur des ressources informatiques et matérielles, responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2013-02-1180 : NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN GESTION

Description de la situation : M^{me} Marie-Josée Léonard a été nommée au poste de conseillère en gestion par résolution CC-2012-10-1154 jusqu'au 30 juin 2013.

ATTENDU la résolution CC-2012-10-1154 qui nomme M^{me} Marie-Josée Léonard au poste de conseillère en gestion.

ATTENDU QUE le poste de conseiller ou conseillère en gestion de personnel figure au plan d'effectifs des cadres d'écoles et des cadres de services depuis le 1^{er} juillet 2010.

ATTENDU QUE le poste détenu par M^{me} Marie-Josée Léonard sera au plan d'effectifs 2013-2014 des cadres d'écoles et des cadres de services et de centres pour minimalement 50 % de tâche.

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Marie-Josée Léonard.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Marie-Josée Léonard au poste de conseillère en gestion à minimalement 50 % de tâche jusqu'au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2013-02-1181 : CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT : PROLONGATION DES DISPOSITIONS LOCALES

Description de la situation : Les dispositions nationales de la convention collective nationale du personnel enseignant ont été renouvelées en avril 2011. À la suite de la signature de cette entente, les dispositions locales (matières et arrangements) deviennent caduques. La période de négociation prévue pour le renouvellement de ces dispositions doit avoir lieu à l'hiver et au printemps 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

Qu'à la suite de la recommandation du Comité de négociations, les dispositions locales de la convention collective nationale 2010 – 2015 avec le Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières soient prolongées jusqu'au 30 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 CC-2013-02-1182 : CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN :
PROLONGATION DES DISPOSITIONS LOCALES**

Description de la situation : Les dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien ont été renouvelées en mai 2011. À la suite de la signature de cette entente, les dispositions locales (arrangements et adaptations) deviennent caduques. La période de négociation prévue pour le renouvellement de ces dispositions doit avoir lieu à l'automne 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

Qu'à la suite de la recommandation du Comité de négociations, les dispositions locales de la convention collective nationale 2010 – 2015 avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu soient prolongées jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

**10.1 CC-2013-02-1183 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 :
SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU que le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE RESCINDER la résolution CC-2012-05-1099 adoptée le 1^{er} mai 2012;

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2013-02-1184 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2013-2014

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2013-2014, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1 CC-2013-02-1185 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CFP DE MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2013-2014

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU QU'en vertu de l'article 251 de la *Loi sur l'Instruction publique*, la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

▫ Les services d'enseignement :

- services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) (17)

- services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP)

▫ Les services d'appui à la formation :

- services d'assistance aux autodidactes
- services d'accueil et d'aide
- services d'appui pédagogique
- services d'aide au placement
- services de résidence
- tutorat

▫ Les services aux entreprises.

▫ Service de reconnaissance des acquis et des compétences.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2013-02-1186 : CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

12.1 CC-2013-02-1187 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2013-2014

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le

plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 CC-2013-02-1188 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2013-2014

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER la Liste des écoles et des centres 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CC-2013-02-1189 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2013-2014

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ADOPTER les actes d'établissements 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION

13.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

13.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 18 décembre 2012 et 15 janvier 2013.

13.3 Rapport de délégation ou de représentation

13.3.1 Compte rendu du comité AMT du 11 décembre 2012

Le compte rendu est déposé.

Le commissaire Claude Bartolini apporte des précisions.

La commissaire Guylaine Chayer résume une rencontre du comité consultatif EHDAA. Le compte rendu sera déposé à la prochaine séance.

13.4 Rapport des commissaires-parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Karine Chalifoux, résume les deux dernières rencontres du comité.

La commissaire Louise Bellefeuille quitte à 21h20.

13.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

15. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

16. CORRESPONDANCE

- 16.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à contracter des emprunts temporaires.
- 16.2 Lettre du MELS concernant de nouvelles autorisations afin d'offrir des programmes d'études professionnelles.
- 16.3 Lettre du MELS concernant la subvention de péréquation versée à notre commission scolaire.

17. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 17.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2012 au 15 janvier 2013.
- 17.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2013-2014.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) s'informe sur les coupes illégales sur nos territoires.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, fera les vérifications.

19. CC-2013-02-1190 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 12 mars 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Martine Loignon, Gilbert Massé, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Jacqueline Faucher, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier et Robin Plouffe sont absents.

Sont également présents la directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-03-1191: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 février 2013:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Semaine de l'action bénévole.
 - 7.2 Semaine du personnel de soutien administratif.
 - 7.3 Comité de travail sur la fermeture des écoles.
 - 7.4 Délégué officiel à la Société GRICS.
 - 7.5 Projet de division en circonscriptions électorales.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 8.1 Services éducatifs dispensés au Centre Christ-Roi pour l'année 2013-2014.
 - 8.2 Nomination de deux représentants des groupes socioéconomiques au conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Nomination du vérificateur externe.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Compte rendu du comité consultatif EHDAA du 16 janvier 2013.
 - 10.3.2 Compte rendu du comité de vérification du 27 février 2013.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Autres affaires.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement annuelles 2013-2014.
 - 14.3 Calendrier scolaire 2014-2015.
 - 14.4 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires .
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2013

4.1 CC-2013-03-1192: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2013

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 5 février 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 9 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2013-03-1193 : NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un vérificateur externe, suite à l'appel d'offres du 22 février 2013.

ATENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a invité les firmes comptables du territoire à présenter une offre de services pour la vérification des opérations financières des années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ACCORDER à la firme Amyot Gélinas SENC la vérification externe des 30 juin 2013, 2014 et 2015, au montant de 90 000 \$ (avant taxes) et les vérifications nécessaires du 31 mars des années 2013, 2014 et 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 10.3.2 est traité immédiatement.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.2 Compte rendu du comité de vérification du 27 février 2013

La directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, résume la rencontre du comité.

Le point 7.3 est traité immédiatement

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.3 COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA FERMETURE DES ÉCOLES

La présidente, M^{me} Martine Loignon, rend compte du travail du comité. Après analyse de la situation sur la base des critères de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de la modification de certains services dispensés par une école*, le comité recommande au Conseil des commissaires de mettre fin au processus.

Le point 14.1 est traité immédiatement.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier au 15 février 2013.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2013-03-1194 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 21 au 27 avril 2013 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole se déroulera du 21 au 27 avril 2013;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2013-03-1195 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif, qui se déroulera du 21 au 27 avril 2013, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU QUE la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 21 au 27 avril 2013;

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2013-03-1196: DÉLÉGUÉ OFFICIEL À LA SOCIÉTÉ GRICS

Description de la situation : La Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Le contrat de participation avec la GRICS stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE M. Normand Bélanger, en sa qualité de directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire Pierre-Neveu à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, M. Hugo Charbonneau soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2013-03-1197 : PROJET DE DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : En vue des élections scolaires qui se tiendront le 2 novembre 2014, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, doit adopter un projet de division du territoire en circonscriptions électorales et soumettre ce projet à une consultation publique. Le processus avait été interrompu en mai 2010.

La directrice générale adjointe, M^{me} Manon Plouffe, dépose pour adoption un projet de division du territoire de la commission scolaire en huit (8) circonscriptions électorales, ce projet devant par la suite être soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*.

VU les articles 7.1, 7.2, 7.5 et 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE RESCINDER la résolution CC-2010-05-823;

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales soit adopté;

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)*.

Ce document est déposé aux archives officielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.1 CC-2013-03-1198 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE CHRIST-ROI POUR L'ANNÉE 2013-2014

Description de la situation : Un centre d'éducation des adultes pourrait ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans le Centre Christ-Roi pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2013-03-1199 : NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du conseil d'établissement de la formation générale des adultes.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de formation générale des adultes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE NOMMER M. Jean-François Lamoureux, conseiller en emploi pour Zone-Emploi d'Antoine-Labelle, à titre de représentant des groupes socioéconomiques au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.

DE NOMMER M. Benoit Bisailon, consultant en main-d'œuvre, à titre de représentant des groupes socioéconomiques au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 19 février 2013.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité EHDAA du 6 janvier 2013

Le compte rendu est déposé. Le résumé de la rencontre a été effectué lors de la séance du 5 février dernier.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La présidente du comité de parents, M^{me} Karine Chalifoux, présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier au 15 février 2013.

14.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement annuelles 2013-2014.

14.3 Calendrier scolaire 2014-2015.

14.4 Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire.

16. CC-2013-03-1200 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 20h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 avril 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire.

Les commissaires Guylaine Chayer et Mélanie Grenier ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-04-1201: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2013:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Travaux sur la rue du Pont en face de l'école du Méandre.
 - 7.2 Ordre de la reconnaissance scolaire 2013.
 - 7.3 Rapport du protecteur de l'élève.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 8.1 Plan d'effectif du personnel de soutien.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2013-2014.
 - 9.2 Calendrier scolaire 2014-2015 – secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
 - 9.3 Politique d’admission et d’inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Projet cour d’école à l’école du Méandre : Demande au MDDEFP.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 16.2 Compte rendu du TACAL du 11 février 2013.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2013

4.1 CC-2013-04-1202: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2013

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 12 mars 2013 soit adopté tel qu’expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d’en faire lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.8 SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 7.2 est traité immédiatement.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.2 CC-2013-04-1203 : ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2013

Description de la situation : Afin de souligner l'engagement de deux membres de son personnel à la réussite et à la persévérance scolaire, la Commission scolaire Pierre-Neveu décerne annuellement l'Ordre de la reconnaissance scolaire. Pour sélectionner les récipiendaires, un comité a été formé.

ATTENDU les appels de candidatures auprès des directions;

ATTENDU les recommandations du comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire mis sur pied par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013, du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides, pour s'être démarqué pour son savoir être, soit décerné à M^{me} France Gaudet.

QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013, de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour sa contribution à la mission éducative, soit décerné à M^{me} Constance-Ann Gagnon et M^{me} Suzanne Gareau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 9.1 à 9.3 sont traités immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2013-04-1204 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2013-2014

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissements ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense ;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin ;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire ;

ATTENDU la consultation des conseils d'établissements concernés ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER le document « Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2013-2014 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2013-04-1205 : CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 – SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU QUE le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2014-2015 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 CC-2013-04-1206 : POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Description de la situation : Il est nécessaire de modifier la politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires et celle-ci doit être approuvée par le Conseil des commissaires.

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires;

VU la consultation du Comité de parents, conformément à l'article 193.6 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ADOPTER la politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires RE-2013-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 11.1 est traité immédiatement.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2013-04-1207 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2013-2014

Description de la situation : Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartitions des allocations allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il précise l'encadrement général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources et ce, de façon équitable.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

VU la consultation du Comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la *LIP*;

VU la consultation du Comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la *LIP*;

VU la consultation des Conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la *LIP*;

VU la consultation du comité EHDAA, conformément à l'article 187 de la *LIP*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2013-2014.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C-2013-540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 8.1 est traité immédiatement.

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 CC-2013-04-1208 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption d'un plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel de soutien pour l'année scolaire 2013-2014.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C 2013-535.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2013-04-1209 : TRAVAUX SUR LA RUE DU PONT EN FACE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : En février 2012, la Commission scolaire a adopté une résolution à l'effet de demander à la Ville de Rivière-Rouge de proposer un plan concerté pour assurer la sécurité aux abords de l'école du Méandre. Un comité de travail a élaboré le plan concerté avec les principaux intervenants (MTQ, SQ, école du Méandre, CSPN, Ville de Rivière-Rouge) et les travaux devaient débiter à l'automne 2012. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a reporté les travaux sans qu'une échéance n'ait été déterminée. L'école du Méandre demande à la Commission scolaire d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge pour la réalisation des travaux.

ATTENDU l'importance d'assurer la sécurité aux abords de l'école du Méandre;

ATTENDU la résolution # CC-2012-02-1063 de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU la mise sur pieds d'un comité sur la sécurité aux abords de l'école du Méandre en 2012;

ATTENDU la démarche de mobilisation des partenaires et de l'élaboration d'un plan concerté pour la sécurité des élèves aux abords de l'école du Méandre en 2012;

ATTENDU la résolution # 069-CÉ- 12-13-11 de conseil d'établissement de l'école du Méandre;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réaliser les travaux prévus sur la rue du Pont afin d'assurer la sécurité aux abords de l'école du Méandre à la Ville de Rivière-Rouge.

D'APPUYER la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès du MTQ.

DE TRANSMETTRE cette résolution aux organismes qui sont membres du comité de travail sur la sécurité aux abords de l'école du Méandre, au député provincial de Labelle, M. Sylvain Pagé et au ministre des Transports du Québec, M. Sylvain Gaudreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 10.1 est traité immédiatement

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2013-04-1210 : PROJET COUR D'ÉCOLE À L'ÉCOLE DU MÉANDRE : DEMANDE AU MDDEFP

Description de la situation : L'école du Méandre a comme projet de réaménager sa cour d'école. Étant donné la situation géographique de l'école, en bordure de la rivière Rouge, considérée zone 0-20 ans (inondation) et la condition actuelle de la cour, il sera nécessaire d'effectuer des travaux de remplissage et de mise à niveau du terrain. Pour ce faire, la CSPN doit obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Vu l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE l'école du Méandre désire réaliser son projet d'aménagement de la cour d'école (zone 0-20 inondable);

ATTENDU QUE l'école doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP);

ATTENDU QUE l'école doit fournir un document émanant du Conseil des commissaires qui autorise le requérant de la demande à la présenter;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'AUTORISER M. François Bilodeau, directeur de l'école du Méandre, à présenter la demande au MDDEFP et à signer tout formulaire nécessaire à l'obtention dudit certificat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2013-04-1211 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la commissaire Lysette Gagnon d'ajourner la séance afin de tenir une séance de travail.
Il est 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2013-04-1212 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le commissaire Alain Desjardins (R-R) de rouvrir la séance. Il est 21h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.3 CC-2013-04-1213 : RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : Le protecteur de l'élève a présenté son rapport suite à une demande de révision de décision du Conseil des commissaires concernant l'accessibilité au transport scolaire dans une zone où l'accès est non sécuritaire pour un autobus scolaire.

ATTENDU QUE la Politique de transport, article 6.10, prévoit que dans l'éventualité où le transport ne peut être organisé pour les élèves admissibles, une allocation peut être consentie aux parents;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a le mandat de s'assurer de la saine gestion des fonds publics et que les services de transport scolaire soient équitables pour tous les élèves de l'ensemble de son vaste territoire;

ATTENDU les compressions budgétaires importantes par le MELS au budget de la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU le mode de financement du MELS pour du transport de type berline à environ 25 % contrairement à un financement à 100 % pour les allocations consenties aux parents ;

ATTENDU l'impact financier important pour la Commission scolaire Pierre-Neveu, vu le financement différent, puisque le coût de ce transport aurait des impacts directs sur les services aux élèves ;

ATTENDU les six recommandations du protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACQUIESCER à la demande de modification du circuit de transport pour nous rendre à la Montée Vachet le matin, comme demandé par la plaignante dans sa lettre du 10 décembre 2012 au protecteur de l'élève ;

DE RETENIR seulement les recommandations 3a et 3b du rapport du protecteur de l'élève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire Maryse Thauvette a quitté.

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des deux procès-verbaux du 19 mars 2013.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du comité font un résumé de la rencontre. Le compte rendu sera déposé lors du prochain Conseil.

12.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Chantal Coutu présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Lettre de remerciements de M. Sylvain Pagé pour notre accueil lors de sa tournée ministérielle des 29 et 30 janvier 2013.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2013.

16.2 Compte rendu du TACAL du 11 février 2013.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire.

18. CC-2013-04-1214 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 22h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 mai 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Louise Bellefeuille, Jacqueline Faucher et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-05-1215: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 avril 2013:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Division en circonscriptions électorales.
 - 7.2 Demande de modification de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique.
 - 7.3 Demande d'appui du centre collégial de Mont-Laurier pour la formation en techniques d'éducation spécialisée.
 - 7.4 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
 - 7.5 Demandes de permis d'alcool pour l'École Polyvalente Saint-Joseph.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 8.1 Réactions aux règles budgétaires 2013-2014.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2013-2014 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 École Saint-Joseph (854073) : Réaménagement de la réception et du secrétariat.
 - 10.2 École Saint-Joseph (854073) : Réfection partielle de la fenestration (phase V).
 - 10.3 École Saint-Joseph (854073) : Remplacement partiel des revêtements de planchers.
 - 10.4 École Saint-Joseph (854043) : Remplacement partiel des revêtements de planchers.
 - 10.5 École de la Carrière (854050) : Remplacement partiel des revêtements de planchers.
 - 10.6 École du Méandre (854069) : Remplacement partiel des revêtements de planchers.
 - 10.7 École Christ-Roi (854040) : Réfection du stationnement.
 - 10.8 École Saint-Joseph (854073) : Réfection du stationnement.
 - 10.9 Le Pavillon (854072) : Réfection du stationnement.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 11.3.1 Comptes rendus du comité EHDAA du 6 février 2013 et du 1^{er} mai 2013.
 - 11.3.2 Compte rendu comité de gouvernance et d'éthique du 26 mars 2013.
 - 11.3.3 Compte rendu du comité AMT du 9 avril 2013.
 - 11.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 30 avril 2013.
 - 11.3.5 Compte rendu du comité consultatif du transport du 2 mai 2013.
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
12. Période de questions du public (10 minutes).
13. Autres affaires.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
 - 15.1 Factures de plus de 15 000 \$.
 - 15.2 Liste des comités statutaires 2013-2014.
16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2013

4.1 CC-2013-05-1216: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2013

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 2 avril 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 SUIVI

7.3 Rapport du protecteur de l'élève

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il a communiqué avec les plaignants et qu'il a transmis la décision du Conseil.

10.1 Projet cour d'école à l'école du Méandre

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume une rencontre avec des représentants de la MRC d'Antoine-Labelle et de la municipalité de Rivière-Rouge.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 11.3.4 est traité immédiatement.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

11.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 30 avril 2013

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume la rencontre du comité.

La directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, présente le scénario recommandé par le comité.

Le point 10 est traité immédiatement.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2013-05-1217 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION ET DU SECRÉTARIAT

Description de la situation : Afin de mieux contrôler la circulation des visiteurs, un réaménagement de la réception est nécessaire. De plus, le secrétariat nécessite également un réaménagement afin d'améliorer la circulation et l'accueil des enseignants, étudiants et visiteurs.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Groupe Piché Construction inc** le contrat de réaménagement de la réception et du secrétariat à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de **108 755,70 \$** (taxes incluses).

Pour : 11

Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.2 CC-2013-05-1218 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION (PHASE V)

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école Saint-Joseph (EPSJ) de Mont-Laurier. Ce projet constitue la dernière phase pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école Saint-Joseph.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Aluminium J. Clément inc** la réalisation du projet de réfection partielle de la fenestration à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **228 110,40 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 CC-2013-05-1219 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : REMPLACEMENT PARTIEL DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de planchers.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCORDER à la firme **Branchaud Design** la réalisation du projet de remplacement partiel des revêtements de planchers à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **107 860 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 CC-2013-05-1220 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854043) : REMPLACEMENT PARTIEL DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de planchers.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-Planchers Solathèque inc** la réalisation du projet de remplacement partiel des revêtements de planchers à l'école Saint-Joseph de Val-Barrette au montant forfaitaire de **26 342,88 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 CC-2013-05-1221 : ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050) : REMPLACEMENT PARTIEL DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de planchers.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-Planchers Solathèque inc** la réalisation du projet de remplacement partiel des revêtements de planchers à l'école de la Carrière de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **92 208,90 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 CC-2013-05-1222 : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069) : REMPLACEMENT PARTIEL DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement partiel des revêtements de planchers.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012-2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme **Les Couvre-Planchers Solathèque inc** la réalisation du projet de remplacement partiel des revêtements de planchers à l'école du Méandre de Rivière-Rouge au montant forfaitaire de **166 118,57 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 CC-2013-05-1223 : ÉCOLE DU CHRIST-ROI (854040) : RÉFECTION DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Le stationnement de cette école est désuet et exige une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 firmes spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ACCORDER à la firme **Gaétan Lacelle Excavation inc** la réalisation du projet de réfection du stationnement à l'école du Christ-Roi de Rivière-Rouge au montant forfaitaire de **63 013.20 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 CC-2013-05-1224 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Le stationnement est désuet et exige une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012.2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme **Lacelle & Frères** la réalisation du projet de réfection du stationnement à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **776 088.37 \$** taxes incluses. (Phase I= 407 409.67\$) (Phase II= 368 678.70\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9 CC-2013-05-1225 : LE PAVILLON (854072) : RÉFECTION DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Le stationnement est désuet et exige une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel.

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2012.2013 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ACCORDER à la firme **Lacelle & Frères** la réalisation du projet de réfection du stationnement au Pavillon de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **181 605.44 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2013-05-1226 : DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : En vue des élections scolaires qui se tiendront le 2 novembre 2014, le Conseil des commissaires a adopté un projet de division du territoire en circonscriptions électorales qui a été soumis par la suite à une consultation publique. Aucun électeur n'a fait connaître son opposition. La division en circonscriptions électorales doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres ayant le droit de vote.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, dépose pour adoption la division du territoire de la Commission scolaire en huit (8) circonscriptions électorales : la description des circonscriptions, des cartes des circonscriptions proposées et un tableau détaillant le nombre d'électeurs de chacune des circonscriptions électorales.

VU la résolution CC-2013-03-1197 adoptant le projet de division en circonscriptions électorales ;

VU la publication d'un avis public du projet de division en circonscriptions, conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3) ;

VU QU'aucun électeur n'a fait connaître par écrit son opposition au projet de division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales, conformément à l'article 9.1 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3) ;

ATTENDU QUE la division retenue par la Commission scolaire est identique à celle du projet de division ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER la division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2013-572.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2013-05-1227 : DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 169 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Description de la situation : La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) oblige la présidence et la direction générale à se regrouper au lieu de convocation afin de tenir les rencontres du Conseil des commissaires et du Comité exécutif. Une modification de la LIP permettrait d'enlever cette contrainte.

VU les articles 169 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) permettant la participation à distance d'un commissaire aux séances du Conseil des commissaires et à celles du Comité exécutif ;

VU les articles 169 et 182 de la LIP obligeant la présidence et la direction générale à se regrouper au lieu de convocation afin de tenir les rencontres du Conseil des commissaires et du Comité exécutif ;

ATTENDU la dimension particulièrement étendue du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU les distances importantes à parcourir et les conditions routières parfois difficiles et dangereuses;

ATTENDU QUE ces rencontres peuvent être à l'occasion de courte durée;

ATTENDU l'arrivée de nouvelles technologies pouvant faciliter la tenue des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait siens les principes d'une saine gestion et de la réduction de ses dépenses;

ATTENDU les efforts de restriction budgétaire auxquels sont conviés les commissions scolaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'économiser temps et argent en utilisant les nouvelles technologies pour tenir les séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE DEMANDER à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de modifier l'article 169 de la *Loi sur l'Instruction publique* afin que la direction générale et les présidences respectives puissent être dispensées de l'obligation de se présenter ensemble au lieu de convocation;

DE TRANSMETTRE copies de cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux autres commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire Stéphane Gauthier se retire.

7.3 CC-2013-05-1228 : DEMANDE D'APPUI DU CENTRE COLLÉGIAL DE MONT-LAURIER POUR LA FORMATION EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Description de la situation : Le Centre collégial de Mont-Laurier a offert la formation en techniques d'éducation spécialisée pour trois cohortes dans le cadre d'une autorisation provisoire. Le centre collégial estime qu'il y a encore des besoins de formation et il sollicite l'appui de la Commission scolaire Pierre-Neveu dans sa démarche pour le démarrage d'une cohorte tous les deux ans.

ATTENDU les besoins importants de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour du personnel ayant une formation en techniques d'éducation spécialisée;

ATTENDU QUE cette formation répond aux besoins de la région;

ATTENDU QUE le Centre collégial de Mont-Laurier est un partenaire de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance de travailler en concertation avec nos partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'APPUYER la démarche du Centre collégial de Mont-Laurier auprès du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, pour le démarrage d'une cohorte à tous les deux ans d'une formation en techniques d'éducation spécialisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire Stéphane Gauthier réintègre la séance.

7.4 CC-2013-05-1229 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service, compte tenu que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du MELS.

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services,

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ADOPTER l'annexe I de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2013-05-1230 : DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL POUR L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : L'École polyvalente Saint-Joseph (854017) désire vendre de la boisson lors de la soirée de remise des bourses du 5 juin et lors du bal des finissants du 21 juin 2013. Pour la Régie des alcools, des courses et des jeux (Régie), la Loi sur l'instruction publique n'accorde pas une personnalité juridique à l'école lui permettant de se qualifier comme organisme. La demande d'un permis doit être autorisée par la Commission scolaire.

ATTENDU la soirée pour la remise des bourses du 5 juin 2013 et du bal des finissants du 21 juin 2013 à l'École polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QUE ces soirées sont une source de financement pour ces activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'AUTORISER l'École polyvalente Saint-Joseph à demander des permis d'alcool pour la soirée de remise des bourses du 5 juin 2013 et pour le bal des finissants du 21 juin 2013;

DE NOMMER M^{me} Nathalie Comeau responsable de la demande et pour la signature des documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1 RÉACTIONS AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 2013-2014

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente les réactions aux règles budgétaires 2013-2014.

CC-2013-05-1231 : RÉACTIONS AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 2013-2014

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE TRANSMETTRE nos réactions au projet de règles budgétaires 2013-2014 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Marie Malovoy et au député provincial de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2013-05-1232 : CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

11.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 16 avril 2013.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

11.3.1 Comptes rendus du comité EHDAA du 6 février et du 1^{er} mai 2013

Dépôt des comptes rendus. La commissaire Guylaine Chayer résume la rencontre du 1^{er} mai 2013.

11.3.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 26 mars 2013.

Dépôt du compte rendu et de la recommandation du comité.

11.3.3 Compte rendu du comité AMT du 9 avril 2013

Dépôt du compte rendu. Le commissaire Claude Bartolini résume la rencontre.

11.3.5 Compte rendu du comité consultatif du transport du 2 mai 2013

Dépôt du compte rendu. La commissaire Lysette Gagnon résume la rencontre.

11.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

11.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

- 14.1 Réponse du ministère des Transports suite à notre résolution concernant les travaux prévus sur la rue du Pont à Rivière-Rouge.
- 14.2 Lettre de démission du substitut au Protecteur de l'élève.
- 14.3 Demande d'appui du Cégep concernant les techniques d'éducation spécialisée.
- 14.4 Lettre de la Ville de Rivière-Rouge concernant la construction d'une nouvelle école secondaire à Rivière-Rouge.
- 14.5 Résolution de la C.S. des Premières-Seigneuries concernant l'abolition progressive de la péréquation sur le compte de taxe.
- 14.6 Résolution de la C.S. des Hautes-Rivières sur la dénonciation des compressions budgétaires dans le réseau des commissions scolaires.
- 14.7 Lettre du MELs autorisant la commission scolaire à réaliser les projets dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 15.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mars au 15 avril 2013.
- 15.2 Liste des comités statutaires 2013-2014.

16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire.

17. CC-2013-05-1233 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 21h53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 juin 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Mélanie Grenier, Gilbert Massé et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-06-1234: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2013:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Nomination des commissaires aux différents comités de la Commission scolaire.
 - 7.2 Représentation au Conseil des partenaires du marché du travail.
 - 7.3 Bourses d'études.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Structure administrative des cadres 2013-2014.
 - 8.2 Plan d'effectifs 2013-2014 des cadres d'écoles et des cadres de services et de centres.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Organisation scolaire 2013-2014.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 10.1 Plan d'effectif 2013-2014 du personnel professionnel.
 - 10.2 Non-renouvellement – personnel professionnel.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 11.1 Calendrier scolaire 2014-2015 du CFP de Mont-Laurier.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Autres affaires.
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Factures de plus de 15 000 \$.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2013

4.1 CC-2013-06-1235: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2013

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 7 mai 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10.....SUIVI

4.2 Suivi – 10.1 Projet cour d'école à l'école du Méandre

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que la Ville de Rivière-Rouge a émis un certificat de conformité. Il les informe également des autres démarches avec la MRC d'Antoine-Labelle.

7.1 Division des circonscriptions électorales

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le projet de division est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections scolaires*. Il entrera en vigueur le 31 mars 2014.

14.2 Lettre de démission du substitut au Protecteur de l'élève

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le processus de remplacement débutera à l'automne.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

Le point 10 est traité immédiatement.

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 CC-2013-06-1236 : PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2013-2014.

Le plan d'effectif est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2013-536.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 CC-2013-06-1237 : NON-RENGAGEMENT : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Globalement, la Commission scolaire observe une diminution de la clientèle scolaire, particulièrement en formation générale des adultes (FGA). Ce secteur subit aussi une réduction importante du financement d'un organisme partenaire (Emploi-Québec). Conséquemment, la Commission scolaire réorganise et modifie ses services à rendre.

VU la clause 5-6.03 de la convention collective du personnel professionnel, la Commission a présenté au Comité de relation de travail (CRT), avant le 1^{er} mai, les orientations pouvant amener des modifications au plan d'effectif;

VU la clause 5-6.04 de la convention collective du personnel professionnel, la Commission a consulté le CRT avant le 1^{er} juin pour annoncer la réduction du personnel professionnel;

VU la clause 5-6.06 et 5-6.07 de la convention collective du personnel professionnel, la Commission scolaire procédera au non-renouvellement d'un membre du personnel professionnel régulier à temps plein n'ayant pas acquis sa permanence et l'informera par écrit avant le 15 juin;

VU l'article 87 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU le plan d'effectif présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

QUE M^{me} Annie Meilleur, agente de développement au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier soit non-renouvelée dans un poste de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2013-06-1238: NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Description de la situation : Le Conseil des commissaires est administré par un Conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ;

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif de transport ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de gouvernance et d'éthique ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité des ressources humaines ;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de vérification ;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités ;

ATTENDU QUE le document a été déposé au Conseil des commissaires du 7 mai 2013, par la présidente et le directeur général;

ATTENDU QUE la présidente, Mme Martine Loignon, est d'office membre de tous les comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire.

Comités	Nominations 2012-2013	Nominations 2013-2014
Comité consultatif EHDAA	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)
Comité consultatif des transports	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R.-R.) Chalifoux, Karine	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R.-R.) À venir
Comité de vérification	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Massé, Gilbert	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Massé, Gilbert
Comité de gouvernance et d'éthique	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon, Guy Bellefeuille, Louise (substitut) Coutu, Chantal	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon, Guy Bellefeuille, Louise (substitut) À venir
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin
Comité des ressources humaines	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (Mt-L.) Gauthier, Stéphane (substitut) Coutu, Chantal	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins, Alain (Mt-L.) Gauthier, Stéphane (substitut) À venir
Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire	Loignon, Martine Bartolini, Claude Faucher, Jacqueline Grenier, Mélanie	Loignon, Martine Bartolini, Claude Faucher, Jacqueline Grenier, Mélanie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2013-06-1239 : REPRÉSENTATION AU CONSEIL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Description de la situation : Un siège est vacant au Conseil des partenaires du marché du travail des Laurentides. Le siège était occupé par M. Gaston Beauregard depuis plusieurs années. Ce siège est réservé au domaine de l'Éducation.

ATTENDU QUE la formation professionnelle est souvent partenaire dans des projets avec Emploi-Québec;

ATTENDU QUE les informations provenant du Conseil des partenaires peuvent être pertinentes pour le secteur de la formation professionnelle ;

ATTENDU QUE M. Faby Brière a déjà siégé au Conseil des partenaires à titre de ressource externe d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE seulement deux commissions scolaires peuvent siéger au Conseil;

ATTENDU QUE la nomination est faite par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE le Conseil des commissaires soumette la candidature de M. Faby Brière au poste Éducation au Conseil des partenaires du marché du travail des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2013-06-1240 : BOURSES D'ÉTUDES

Description de la situation : Une contribution financière du regroupement des commissions scolaires des Laurentides permettra d'offrir des bourses d'études à des élèves de nos écoles et centres.

ATTENDU la contribution financière du regroupement des commissions scolaires des Laurentides;

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire par la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner le rendement scolaire et le travail soutenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'ACCORDER les bourses suivantes :

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre Christ-Roi.

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre l'Impact.

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

Une bourse de 250 \$ pour la persévérance à un élève ayant eu des difficultés de parcours de l'École du Méandre.

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École du Méandre ou du Centre l'Impact.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2013-06-1241 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2013-2014

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de structure administrative 2013-2014 du Conseil des commissaires au comité des Ressources humaines ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des associations respectives ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE soit adoptée la structure administrative 2013-2014 – (doc. DG1213-01, daté du 28 mai 2013, version 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2013-06-1242 : PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 DES CADRES D'ÉCOLES ET DES CADRES DE SERVICES ET DE CENTRES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectif des cadres d'écoles et des cadres de services et de centres.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres d'écoles et de cadres de services et de centres;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires et du comité des Ressources humaines sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE soit adopté le plan d'effectif pour l'année scolaire 2013-2014 – Postes de cadres d'écoles et de cadres de services et de centres (doc. DG1213-02, daté du 4 juin 2013, version 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2013-06-1243 : ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2014

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2013-2014 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2013-2014;

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote CC-2013-503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1 CC-2013-06-1244 : CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2014-2015 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 21 mai 2013.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Comité des ressources humaines

Une séance s'est tenue le 23 mai et le 4 juin. Les comptes rendus seront déposés à la prochaine séance.

12.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1 Lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec concernant notre résolution CC-2013-05-1226 sur la division en circonscriptions électorales.
- 15.2 Résolution de la Commission scolaire Marie-Victorin sur l'indemnité de départ de la présidence de la FCSQ.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

- 16.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 avril au 15 mai 2013.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question ou commentaire.

18. CC-2013-06-1245 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mercredi 26 juin 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (R-R), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Martine Loignon, Gilbert Massé, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Jacqueline Faucher, Mélanie Grenier et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié en respectant les procédures prévues à la loi.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2013-06-1246: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 juin 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 6.1 Budget des écoles et des centres 2013-2014.
 - 6.2 Budget 2013-2014.
 - 6.3 Politique de rémunération des commissaires.
 - 6.4 Méthode de calcul : Rémunération des commissaires 2013-2014.
 - 6.5 Tarification et indemnités de déplacement (Annexe II).
 - 6.6 Offre de service de l'institution financière : prolongation de l'entente.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 7.1 Congés sans traitement : Personnel enseignant.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Entente de location entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et Rexforêt.
 - 8.2 Fourniture d'huile (moteur, hydraulique, transmission), d'antigel et de graisse.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Modification au calendrier scolaire 2013-2014 du CFP de Mont-Laurier.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation :
 - 10.3.1 Compte rendu du comité consultatif du transport du 6 juin 2013.
 - 10.3.2 Compte rendu du TACAL du 22 avril 2013.
 - 10.3.3 Compte rendu du comité des ressources humaines du 4 juin 2013.
 - 10.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 12 juin 2013.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 10.5 Rapport du directeur général.
11. Période de questions du public (10 minutes).
12. Correspondance.
13. Dépôt de document :
 - 13.1 Factures.
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2013

4.1 CC-2013-06-1247: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2013

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 4 juin 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11.....SUIVI

9.1 Organisation scolaire

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres du refus de la ministre de notre demande pour une maternelle 4 ans à Notre-Dame-du-Laus.

Des démarches sont entreprises pour une maternelle 4 ans à Ferme-Neuve.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 CC-2013-06-1248 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2013-2014

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE soit approuvé le budget 2013-2014 des écoles et des centres totalisant **16 610 069 \$** ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	84 501 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	335 619 \$
École des Trois Sentiers	119 521 \$
École aux Quatre Vents	181 670 \$
École du Val-des-Lacs	106 993 \$
École Jean-XXIII	119 642 \$
École Saint-Eugène	117 662 \$
École de la Madone et de la Carrière	145 112 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	181 639 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 245 262 \$</u>
Sous-total :	2 637 621 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	10 974 891 \$
Centre d'éducation des adultes du Christ-Roi	<u>2 997 557 \$</u>
TOTAL	16 610 069 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2013-06-1249: BUDGET 2013-2014

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au MELS son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice qui n'excède pas le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de **3 650 261 182 \$**, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2013-2014;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé, conformément aux décisions prises par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

ATTENDU les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

DE FIXER le taux de la taxe scolaire comme suit :

- Imposition du taux de base
à tous les contribuables de 31,363 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée

- Application d'une réduction
fiscale gouvernementale à
tous les contribuables de (5,907) ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée

- Fixation du taux de taxe effectif
à tous les contribuables à 25,456 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2013-2014 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

Pour : 6

Contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.3 CC-2013-06-1250 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Description de la situation : La *Politique de rémunération des commissaires* a été révisée par les membres du comité de vérification au cours de l'exercice budgétaire 2012-2013 afin d'en faire la mise à jour.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le besoin d'actualiser la *Politique de rémunération des commissaires* en fonction de la méthode de calcul;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

D'ADOPTER la *Politique de rémunération des commissaires* CC-2013-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CC-2013-06-1251: MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2013-2014

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret no 836-200 du 28 juin 2000;

VU **QUE** la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été révisée;

VU la *Politique de rémunération des commissaires*;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Canada 2006 sert à établir le taux d'indexation du décret no 836-2000 du 28 juin 2000;

ATTENDU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* CC-2013-02 telle que présentée par la direction du Service des ressources financières. Cette méthode de calcul remplace la précédente et en tient place et lieu. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2013.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2013-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CC-2013-06-1252 : TARIFICATION ET INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT (ANNEXE II)

Description de la situation : Suite à l'analyse comparative de la tarification et des indemnités de déplacement de différentes commissions scolaires, le comité de vérification a révisé la *Politique des frais de déplacement*.

ATTENDU l'analyse comparative déposée au comité de vérification;

ATTENDU QU'une seule tarification sur le territoire et à l'extérieur du territoire est souhaitable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ADOPTER l'annexe II de la *Politique de frais de déplacement* « Tarification et indemnités de déplacement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CC-2013-06-1253: OFFRE DE SERVICE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : PROLONGATION DE L'ENTENTE

Description de la situation : L'entente de service avec la Caisse Desjardins de Mont-Laurier viendra à échéance le 30 juin 2013.

ATTENDU QUE l'entente de service bancaire avec la Caisse Desjardins de Mont-Laurier viendra à échéance le 30 juin 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE PROLONGER l'entente de services bancaires, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016, selon les conditions de la proposition de prolongation de l'entente de services bancaires de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier datée du 7 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1.1 CC-2013-06-1254: CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement pour l'année scolaire 2013-2014.

VU la clause 5-15.02 A) e) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'enseignante ou l'enseignant qui désire obtenir ce type de congé doit en faire la demande avant le 1^{er} mai;

VU la réception de la demande le 19 juin 2013;

VU le non-respect de la clause 5-15.02 A) e) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU la nécessité de maintenir une équité dans l'application de cette clause vis-à-vis l'ensemble des demandes;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Gilbert Massé

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de M^{me} Danaé Martin, enseignante à l'école Saint-François, au champ 3 (Primaire), pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 CC-2013-06-1255: CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Un enseignant de la Commission scolaire demande un congé sans traitement pour l'année scolaire 2013-2014.

VU la clause 5-15.16 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'incapacité de trouver un suppléant qualifié dans le champ d'enseignement requis;

VU le non-respect de la clause 5-15.16 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

VU la recommandation des supérieurs immédiats;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE REFUSER la demande de congé sans traitement de M. Charles Bilodeau, enseignant à l'école du Méandre, au champ 10 (Musique-Secondaire), pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

8.1 CC-2013-06-1256 : ENTENTE DE LOCATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU ET REXFORÊT

Description de la situation : Suite au départ d'un locataire (Défi-Emploi d'Antoine-Labelle) au Centre Christ-Roi et à un affichage public dans les journaux pour la location de cet espace, la compagnie Rexforêt est intéressée à signer un bail d'une durée de près de 5 ans. La location de ces locaux relèvera de la Commission scolaire.

ATTENDU QUE des espaces excédentaires sont disponibles au Centre Christ-Roi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a procédé à l'affichage public pour la location de ces espaces dans les journaux;

ATTENDU QUE la compagnie Rexforêt est intéressée à louer une superficie d'environ 1800 pieds carrés jusqu'au 31 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'AUTORISER le bail entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et Rexforêt, selon les conditions présentées;

D'AUTORISER le directeur du service des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau, à signer le bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2013-06-1257 : FOURNITURE D'HUILE (MOTEUR, HYDRAULIQUE, TRANSMISSION), D'ANTIGEL ET DE GRAISSE

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture de produits divers, un appel d'offres sur invitation a été lancé afin d'inviter des fournisseurs de la région pouvant offrir ces produits.

ATTENDU QUE cet appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'huile, d'antigel et de graisse sert pour les cours de conduite en voirie forestière, d'abattage et façonnage des bois, de récolte des matières ligneuses et de mécanique d'engin de chantier.

ATTENDU QUE l'entente soit reconduite aux mêmes conditions pour l'année 2014-2015 si le fournisseur y consent.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Pièces d'auto Léon Grenier inc (1987)** le contrat de fourniture et livraison d'huile, d'antigel et de graisse pour l'année 2013-2014 avec possibilité de reconduction pour 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2013-06-1258 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DU CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Une modification du calendrier scolaire du CFP de Mont-Laurier doit être apportée. Le 18 et 21 avril 2014 doivent être des congés statutaires.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

VU l'article 6-9.01 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

DE RESCINDER la résolution CC-2012-06-1115

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire Pierre Charbonneau quitte la séance à 20h00.

10. INFORMATION

10.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 18 juin 2013.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

10.3.1 Compte rendu du comité consultatif du transport du 6 juin 2013

Dépôt du compte rendu.

CC-2013-06-1259 : FERMETURE DES ÉCOLES EN CAS DE TEMPÊTE OU VERGLAS

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE notre procédure en cas d'intempérie puisse permettre de retarder le départ des autobus de trois heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3.2 Compte rendu du TACAL du 22 avril 2013

Dépôt du compte rendu.

10.3.3 Compte rendu du comité des ressources humaines du 4 juin 2013

Dépôt du compte rendu.

10.3.4 Compte rendu du comité de vérification du 12 juin 2013

Dépôt du compte rendu.

10.4 Rapport des commissaires-parents

La commissaire-parent Karine Chalifoux présente verbalement son rapport.

10.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE

12.1 Lettre du ministère des Transports concernant les travaux de réaménagement sur la rue du Pont à Rivière-Rouge.

12.2 Résolution de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois concernant un avis de désaffiliation de la FCSQ.

12.3 Résolution de la Commission scolaire de la Capitale concernant une proposition d'amendement sur l'indemnité de transition de la présidence de la FCSQ.

13. DÉPÔT DE DOCUMENT :

13.1 Factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 juin 2013.

14. CC-2013-06-1260 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général